



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Isabelle BARDIN
Madame Céline TONOT	Madame Catherine MINAUX	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Valérie GRANDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Monique BAYARD	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Sebastien KENCKER
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Thierry COUDERT	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Mélanie FORTIER	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Régis PETITBOULANGER	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Manuela SCHAEFFER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Fabian RUINET
	Madame Aziza AGLAGAL	

Membres absents :

Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
 Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
 Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
 Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI
 Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT
 Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
 Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
 Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
 Madame Delphine BLAYA pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
 Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
 Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
 Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
 Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE pouvoir à Madame Sandra GAUDILLIERE
 Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
 Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
 Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
 Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
 Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**SPLAAD - Technopôle Agro-Environnement - Cahier des Charges de Cessions de Terrains - Partie n° 1**

Aux termes d'une convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement en date du 16 mai 2011, passée en application des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'urbanisme, la communauté d'agglomération dijonnaise a confié à la SPLAAD, l'aménagement, via un permis d'aménager, du Technopôle Agro-Environnement Agronov situé sur la commune de Bretenière le long de la Route départementale D968.

Aucune vente n'ayant été réalisée depuis 2011, le cahier des charges de cessions de terrain n'avait pas été élaboré.

Conformément aux dispositions de l'article 12.3 de la convention de concession, la SPLAAD a établi le présent cahier des charges de cession des terrains et immeubles bâtis qui est divisé en deux parties.

La première partie est elle-même divisée en trois titres :

- Le titre I comprend des dispositions d'ordre général déterminant les prescriptions imposées aux constructeurs et aux utilisateurs des terrains ; elles précisent notamment : le but de la cession, l'affectation et l'utilisation des terrains et les conditions générales dans lesquelles la cession est consentie et résolue en cas d'inexécution des obligations.
- Le titre II définit les droits et obligations de l'aménageur et du constructeur pendant la durée des travaux d'aménagement et de construction des bâtiments.
- Le titre III fixe les règles et servitudes de droit privé imposées aux constructeurs, à leur ayants-cause à quelque titre que ce soit, ainsi qu'aux propriétaires antérieurs, qui auraient déclaré adhérer au présent cahier des charges par voie contractuelle avec l'aménageur. Il détermine notamment les modalités de la gestion des ouvrages d'intérêt collectif.

La deuxième partie fixe les conditions particulières de la cession visée et la surface de plancher maximale autorisée sur le terrain. Elle est donc propre à chaque cession de terrain ou de droits à construire.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la première partie du cahier des charges de cession des terrains du Technopôle Agro-environnement Bretenière qui sera reprise à la cession de chaque lot.

SCRUTIN	POUR : 85	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 18 PROCURATION(S)	